



Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

(Synthèse)

5

Trappe de visite bois, trappe d'accès aux combles bois et, bloc-gaine ou façade de gaine technique bois (avec huisserie bois)

Déclarant	Association Technique des Fabricants de Blocs-Portes Techniques (ATF-BPT)
Unité fonctionnelle	Fermer une ouverture permanente (généralement de petite taille pour une trappe, et de grande taille pour une façade de gaine technique) dans une paroi, tout en permettant la visite occasionnelle d'équipements techniques derrière laquelle ils sont situés (pour les trappes de visites et blocs-gaines) ou la visite de combles (pour les trappes d'accès aux combles), et en assurant éventuellement une ou plusieurs des fonctions suivantes : <ul style="list-style-type: none">• une résistance au feu* (entre EI/E15 et EI/E 60)• une isolation acoustique (R_w+C = entre 31 et 41 dB)• une isolation thermique (U = entre 0,5 et 3 W/m²/K) pour une durée de vie de référence (DVR) de 30 ans *L'Arrêté du 22 mars 2004 relatif à la résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrages précise la correspondance entre les classements européens (E, I) et les classements français (PF, CF)
Unité	m ² (surface de l'ouverture avant pose)
Date de publication	22.10.2019
Date de validité	09.07.2024



CONTEXTE & METHODOLOGIE

Le présent document est constitué d'extraits choisis de la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) « Trappe de visite bois, trappe d'accès aux combles bois et, bloc-gaine ou façade de gaine technique bois (avec huisserie bois) » du 10 juillet 2019. Cette FDES est la cinquième des 8 FDES réalisées par la société Esteara pour l'ATF-BPT, conformément à la norme européenne EN 15804. Elle fait l'objet d'une attestation de vérification délivrée par M. PEVERELLI (EVEA).



PRODUITS COUVERTS

La FDES « Trappe de visite bois, trappe d'accès aux combles bois et, bloc-gaine ou façade de gaine technique bois (avec huisserie bois) » couvre l'ensemble des trappes de visite bois, trappes d'accès aux combles bois et, blocs-gaines ou façades de gaines techniques bois (avec huisserie bois) dont les éléments sont fabriqués et commercialisés en France par les membres de l'association ATF-BPT.

Les membres suivants de l'association ATF-BPT fabriquent des produits couverts par la présente Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire :

COFIM, 7 Rue des 2 Vallées, 69670 Vaugneray

COMEC, ZA de Montévi, 49280 La Tessoualle

CROUZILLES, Les Bouvents, BP 66, 16200 Jarnac

DEYA, 13, rue Pierre & Marie Curie, 19400 Argentat

JELDWEN, 35 avenue de la Ténarèze, 32800 Eauze

KEYOR, 22 rue d'Artagnan, 33100 Bordeaux

MONTIBERT, Rue de l'industrie, 69240 Thizy-les-Bourgs

POLYTECH, 3 Allée des Ajoncs, ZAC de la Montane EST 1, 19800 Eyrein





INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX NF EN 15804

Indicateur	Valeur sur l'ensemble du cycle de vie	Unité
Indicateurs décrivant les impacts environnementaux		
➤ Réchauffement climatique	112	kg eq. CO₂ /UF
Appauvrissement de la couche d'ozone	0,0000106	kg eq. CFC 11
Acidification des sols et de l'eau	0,433	kg eq. SO ₂
Eutrophisation	0,0944	kg eq. PO ₄ ³⁻
Formation d'ozone photochimique	0,0367	kg eq. éthène
Epuisement des ressources abiotiques – éléments	0,000674	kg eq. Sb
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles	2470	MJ PCI
Pollution de l'air	20900	m ³
Pollution de l'eau	77,7	m ³
Indicateurs décrivant l'utilisation des ressources énergétiques primaires		
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	413	MJ/UF
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	1080	MJ/UF
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	1500	MJ/UF
➤ Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	6600	MJ/UF
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	47	MJ/UF
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	6650	MJ/UF
Indicateurs décrivant l'utilisation de matières et ressources énergétiques secondaires et l'utilisation d'eau		
Utilisation de matière secondaire	24,6	kg/UF
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	723	MJ/UF
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	0	MJ/UF
Utilisation nette d'eau douce	191	m ³ /UF
Autres informations environnementales décrivant les catégories de déchets		
Déchets dangereux éliminés	3,33	kg/UF
➤ Déchets non dangereux éliminés	83,1	kg/UF
Déchets radioactifs éliminés	0,063	kg/UF
Autres informations environnementales décrivant les flux sortants		
Composants destinés à la réutilisation	0,0149	kg/UF
Matériaux destinés au recyclage	14,2	kg/UF
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	0,421	kg/UF
Energie fournie à l'extérieur	51,5	MJ/UF

Notes : La version complète de cette FDES présente les résultats détaillés par étapes du cycle de vie. Les 3 indicateurs mis en avant sont considérés comme principaux



INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR

Cette rubrique est sans objet pour les produits couverts par cette FDES qui ne sont pas concernés par la réglementation relative à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.

Aussi, en l'absence de normes horizontales relatives à la mesure du relargage de substances dangereuses réglementées par les produits de construction en utilisant des méthodes d'essai harmonisées conformément aux dispositions des Comités Techniques respectifs chargés des Normes européennes de produits, la FDES n'a pas besoin de contenir cette information.



Pour télécharger les 8 FDES en version complète
- rendez-vous sur www.uicb.pro/atf-bpt
- ou scannez le flash-code

